

RAPPORT ANNUEL 2018 DE L'ASBL MABRU

1. Relevé des rémunérations et avantages de toute nature ainsi que frais de représentation :

Conformément à ce qui se pratique à la Ville de Bruxelles, les montants perçus par les membres des organes de gestion sont les suivants :

- **Président et Vice-Président :**
Emoluments mensuels bruts : 300 € par présence aux réunions du Bureau Permanent, du Conseil d'Administration, de l'Assemblée Générale et par réunion préparatoire de ces séances
- **Administrateur membre du Bureau Permanent et observateur :**
Jeton de présence : 120 € par présence au Bureau Permanent
80,20 € par présence au Conseil d'Administration et à l'Assemblée Générale.
- **Autre administrateur (non-membre du Bureau Permanent) et commissaire de la Ville de Bruxelles :**
Jeton de présence : 80,20 € pour les réunions auxquelles ils participent.

Aucun autre forfait ni avantage n'est accordé aux administrateurs quelle que soit leur qualité.

La composition du Conseil d'administration en 2018 est la suivante :

- **Président :**

Nom	Montant brut perçu en 2018	Nombre de réunions auxquelles il a assisté
M. Michel BARNSTIJN	10.800 €	13/15

- **Vice-Président :**

Nom	Montant brut perçu en 2018	Nombre de réunions auxquelles il a assisté
M. Bernard DHONDT	4.500 €	11/15

- Administrateurs membres du Bureau Permanent :

Nom	Montant brut perçu en 2018	Nombre de réunions auxquelles il/elle a assisté
M. Laurent DELVAUX	320,20 €	3/15
Mme Delphine HOUBA ¹	120 €	1/9
M. Michel LEFEVER	1520,80 €	15/15
Mme Fatima MOUSSAOUI	1280,80 €	13/15
M. Lionel RIGOLET	1200,60 €	12/15
Mme Lydia MUTYEBELE ²	880,40 €	9/15

- Observateur :

Nom	Montant brut perçu en 2018	Nombre de réunions auxquelles il a assisté
M. Patrick MATTELE	1520,80 €	15/15

- Autres administrateurs (non-membres du Bureau Permanent) :

Nom	Montant brut perçu en 2018	Nombre de réunions auxquelles il/elle a assisté
M. Florent BAUDEWYNS	320,80 €	4/5
M. Alain COURTOIS, Premier Echevin	0,00 €	2/5
M. Marc LAUWERS	160,40 €	2/5
Mme Marion LEMESRE, Echevine	0,00 €	0/5
Mme Naima MAËTI	320,80 €	4/5
M. Mohammed MECHBAL ³	80,20 €	1/2
M. Charles UYTENDAELE	160,40 €	2/5
M. Bart VAN NIEUWENHOVE	80,20 €	1/5
M. Rudi WALDERS	160,40 €	2/5
M. Khalid ZIAN	0,00 €	1/5

- Commissaires de la Ville de Bruxelles (assistent au Conseil d'Administration et à l'Assemblée Générale) :

Nom	Montant brut perçu en 2018	Nombre de réunions auxquelles il a assisté
M. Shafik BANDALI	0,00 €	0/5
M. Mohammed BOUKANTAR	80,20 €	1/5

En dehors de leurs émoluments ou jetons de présence, aucun administrateur, observateur ou commissaire de la Ville de Bruxelles ne reçoit un quelconque avantage en nature (ni téléphone, ni GSM, ni carte de carburant, ni véhicule, ni une quelconque indemnité forfaitaire) dans le cadre de sa mission.

Le président Michel Barnstijn a bénéficié d'un téléphone portable et d'un abonnement téléphonique. Aucun membre du Bureau Permanent et du Conseil d'Administration n'a rentré de frais de représentation auprès de l'ASBL Mabru.

¹ Jusqu'au 19 juin 2018.

² Depuis le 19 juin 2018.

³ N'assiste qu'à l'Assemblée Générale.

2. Liste des voyages auxquels des mandataires ont participé :

Le président Michel Barnstijn s'est rendu à Barcelone du 16 au 18 avril 2018 pour participer aux Conférences organisées par l'Union Mondiale des Marchés de Gros (World Union of Wholesale Markets - WUWM), ainsi qu'à Hambourg au marché de gros le 10 décembre 2018 pour une réunion de travail.

3. Inventaire des marchés publics conclus en 2018 :

En mars 2013, l'asbl Mabru avait reçu un avis de Monsieur Raf De Pessemier, consultant en marché public de la société RDP Consulting, sur la question suivante : « Est-ce que l'asbl Mabru est soumise à la législation sur les marchés publics ? ».

Cet avis, qui vous avait été transmis en 2014, a été relu et partagé par l'ancien directeur du service marchés publics de la tutelle bruxelloise, Monsieur Yves Cabuy.

En novembre 2018, un second avis a été émis par Maître Kim Möric PhD, spécialiste des marchés publics, selon lequel l'asbl Mabru n'est pas une entité adjudicatrice au sens de la loi du 17 juin 2016.

4. Liste des mandataires publics siégeant au sein de Mabru ASBL :

Sont mandataires politiques et membres des organes de gestion de Mabru ASBL :

- M. Michel BARNSTIJN, président, administrateur, Conseiller CPAS.
- Mme Marion LEMESRE, administrateur, Echevine.
- Mme Naima MAÂTI, administrateur, Conseillère communale.
- M. Mohammed BOUKANTAR, commissaire, Conseiller communal.
- M. Alain COURTOIS, administrateur, Premier Echevin.
- M. Khalid ZIAN, administrateur, Conseiller communal, puis Echevin.
- Mme Delphine HOUBA, administrateur, Conseillère CPAS.
- Mme Fatima MOUSSAOUI, administrateur, Conseillère communale.
- Mme Lydia MUTYEBELE, administrateur, Conseillère communale.

Fait à Bruxelles, le 23 avril 2019



M. BARNSTIJN
Président de l'asbl Mabru